CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Séance du 11 décembre 2019
présidée par Mme Véronique CHAMOREL

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil communal d'Ormont-Dessous prend séance ce jour, 11 décembre 2019, à 20 h., à la Salle du Conseil au Sépey.

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers communaux, ainsi qu'aux membres de la Municipalité, au public et à la représentante de la presse.

---

1. Appel

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, invite la secrétaire à procéder à l'appel.

Sont présents :
Mmes les Conseillères communales Véronique CHAMOREL, Laurence KREBS, Anne-Lise MEYER, Sophie MEYER, Sandra MOTTIER, Anne-Lise OGUEY, Isabelle PITTEX, Anne-Marie PURRO et Géraldine VENKER,
ainsi que
MM. les Conseillers communaux Philippe BORLOZ, Pierre-Alain BORLOZ, Léon BOURQUI, Jean-Pierre CARRARD, Marc CHABLAIX, Lionel CHESEAUX, Yvan CHESEAUX, Loïc FISCHER, Samuel GAILLAND, Eric GINIER, Armand LUGRIN, Christian MOTTIER, Louis-Philippe OGUEY, Vincent PERROD, Stéphane PIGUET, Christian PITTEX, et Christopher WATTS.

Sont absents et excusés :
Mmes les Conseillères communales Claudine FONJALLAZ et Jacqueline HOLZEISEN PIDOUX,
ainsi que
MM. les Conseillers communaux Patrick OGUEY et Vincent PERNET,

Sont absents et non-excusés :
MM. les Conseillers communaux Stéphane BURI, Paul-François MERMOD, Fernand SCHÄFER et Cédric VURLOD.

Le nombre de Conseillères et Conseillers communaux présents est de 26.

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut ainsi valablement délibérer.

M. Philippe MOTTIER officie en sa qualité d'huissier.

Mme Angela PFISTER officie en sa qualité de secrétaire.

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, invite l'assemblée à se lever et déclare ouverte la séance de ce jour.

---

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, annonce à l'assemblée qu'elle souhaite apporter une modification à l'ordre de jour, en introduisant, sous point 9., un objet supplémentaire intitulé « Rapport de gestion ». Par conséquent les points suivants seront décalés.
Elle demande aux conseillers et conseillères s'ils souhaitent ajouter d'autres objets à cet ordre du jour ou faires des remarques.
Constatant que tel n'est pas le cas, elle soumet à l'approbation du Conseil communal l'ordre du jour modifié comme suit :

1. **Appel**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Lecture des décisions adoptées lors de la séance du 25 septembre 2019**
4. **Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2019**
5. **Communications du Bureau du Conseil communal**
6. **Assermentation d'un nouveau Conseiller communal**
7. **Préavis n° 8/2019 : Budget communal 2020**
8. **Rapport de la commission chargée de l'étude de la motion intitulée** « Transformer les jetons de présence des conseillers communaux en bons d'achats dans les commerces locaux »
9. **Rapport de gestion**
10. **Communications municipales**
11. **Propositions individuelles**

et demande à l'assemblée de se prononcer.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité

---

3. Lecture des décisions adoptées lors de la séance du 25 septembre 2019

Mme la Présidente invite la secrétaire, à donner lecture des décisions arrêtées par le Conseil communal lors de la séance du 25 septembre 2019.

Mme Angela PFISTER, secrétaire, donne lecture des décisions suivantes :

1.1. D'abroger le règlement des inhumations et cimetières du 8 février 1984
1.2. d'adopter le nouveau règlement des inhumations, des incinérations et des cimetières de la commune d'Ormont-Dessous ;
1.3. de déléguer la compétence tarifaire à la Municipalité ;
1.4. de charger la Municipalité de transmettre ce dossier au Département de la santé et de l'action sociale pour approbation définitive.

2.1. D'abroger le règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions du 18 juin 2012 ;
2.2. d'adopter le nouveau règlement relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions de la commune d'Ormont-Dessous ;
2.3. de charger la Municipalité de transmettre ce dossier au Département du territoire et de l'environnement pour approbation définitive.

3.1. D'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 selon le projet annexé au préavis n° 7/2019 ;
3.2. de charger la Municipalité de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

---

4. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2019

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, ouvre la discussion à propos du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019 et demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Constatant que tel n'est pas le cas, elle soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 25 septembre tel que présenté.

Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

Mme la Présidente remercie la secrétaire pour sa rédaction.

---

5. Communications du Bureau du Conseil communal

5.1. Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, informe que le 9 décembre Mme la Préfète a procédé au contrôle des classeurs du Conseil communal. Leur tenue a été validée.
Elle profite de l'occasion pour remercier les membres du Bureau du Conseil pour leur engagement lors des séances de bureau et de dépouillement des scrutins ; elle souligne que ces travaux ont été particulièrement engageant à l'occasion des récentes élections fédérales.

5.2. Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, fait part des décès de Mmes et MM. Yvonne BLATTI, Danielle RIVIER, René BONZON et Pierre-André HUBERT survenus au cours des mois écoulés.
Elle demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence afin d'honorer la mémoire des défunts.

5.3. Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, annonce également la naissance de Timéo MENOUD, fils de Cindy et François MENOUD et de Erwan ROD, fils de Gaëlle et Doniphan ROD.

---

6. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Mme la Présidente appelle M. Pascal FRANCFORT en vue de procéder à son assermentation comme Conseiller communal, en remplacement de M. Nicolas TILLE, qui a démissionné avec effet au 25 septembre 2019.
Elle invite l'assemblée à se lever et donne lecture du serment selon l'art. 5 du Règlement du Conseil communal. Puis elle demande à M. Pascal FRANCFORT s'il est d'accord d'assumer cet engagement.
M. Pascal FRANCFORT lève la main et déclare sa promesse.

Ainsi le nombre de conseillers communaux présents, valablement qualifiés à statuer, est de 27.

---

7. Préavis n° 8/2019 : Budget communal 2020

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, invite le rapporteur de la commission ad hoc à donner lecture du rapport daté du 5 décembre 2019.

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, remercie Mme Sandra MOTTIER, Conseillère communale, et ouvre la discussion.

Constatant qu'aucune question ou remarque n'émane de l'assemblée, **Mme Véronique CHAMOREL, Présidente**, déclare la discussion close et invite le Conseil communal à procéder au vote sur le préavis n° 8/2019, dont elle donne lecture des conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS :

Vu le préavis municipal n° 8/2019 du 4 novembre 2019, intitulé « Budget communal 2020 »

Ouï le rapport de la commission qui a étudié cette affaire, daté 5 décembre 2019

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
à l'unanimité

- **d'approuver le budget communal 2020 tel que présenté.**

---

8. **Rapport de la commission chargée de l'étude de la motion intitulée** « Transformer les jetons de présence des conseillers communaux en bons d'achats dans les commerces locaux ».

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, invite le rapporteur de la commission ad hoc à donner lecture du rapport, daté du 11 décembre 2019.

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, remercie M. Yvan CHESEAUX, Conseiller communal, et ouvre la discussion.

M. Armand LUGRIN, Conseiller communal, demande s'il y a un but de mettre en place tout ce système et son entretien au vu des fr. 4'000.00 par année dont il est question ; est-ce que c'est une balance qui est judicieuse d'instaurer un tel système alors qu'il s'agit d'une faible somme par année par rapport au budget communal.

M. Yvan CHESEAUX, Conseiller communal, intervient pour rappeler qu'il appartiendra à la Municipalité d'indiquer les chiffres précis si elle accepte ce système, si elle souhaite le faire, si le Conseil communal accepte de lui transmettre cette motion. Il déclare qu'on peut

imaginer l'établissement de 120 bons, soit 4 bons pour 35 conseillers communaux. Cela ne doit pas coûter fr. 4'500.00, mais plutôt une dizaine ou une vingtaine de francs. Evidemment s'il y a des filigranes, des QR codes ou si c'est imprimé par la banque nationale du Vatican ce sera autre chose, mais il y a des choses plus simples. Il faut s'imaginer qu'en Suisse il y a des centaines de milliers de bons qui sont émis chaque année par des restaurants, par des commerces, par des boutiques, par des magasins de sport. Il demande aux personnes présentes si elles ont déjà entendu parler de fraudes dans les journaux avec de tels bons et ajoute que donc là on parle de 120 bons d'une valeur de fr. 25.00, ce qui selon lui ne va pas être un coût absolument disproportionné.

M. Yvan CHESEAUX, Conseiller communal, demande à M. Armand LUGRIN s'il a répondu à sa question. Ce à quoi ce dernier répond affirmativement.

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions. Constatant que tel n'est pas le cas elle propose de procéder au vote sur le rapport tel qu'il a été présenté en vue de son éventuelle transmission à la Municipalité pour rédaction d'un préavis. Ainsi elle prie les conseillères et conseillers qui acceptent le rapport de la commission à lever la main, puis demande s'il y a des avis contraires ou des abstentions.

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, énonce le résultat de la votation, soit 17 votes positifs et 9 votes négatifs et déclare que le rapport de la commission sera transmis à la Municipalité.

---

9. Rapport de gestion

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, invite le président de la commission de gestion à donner lecture du rapport, daté du 20 novembre 2019.

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, remercie M. Pierre-Alain BORLOZ, Conseiller communal. Elle précise que le rapport de la commission de gestion ainsi que celui de la commission qui a étudié la motion de M. CHESEAUX, traitée au point précédent, seront joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Elle ouvre ensuite la discussion. La parole n'est pas demandée.

---

10. Communications municipales

Les textes des communications de Mme Gretel GINIER, Syndic, ainsi que ceux de MM. Marcel BORLOZ, Michel GINIER et Roger DURGNAT, Conseillers municipaux, sont joints à ce PV pour en faire partie intégrante.

---

11 Propositions individuelles

11.1. M. Yvan CHESEAUX, Conseiller communal, intervient pour faire de la publicité pour les « Fenêtres de l'Avent » organisées dans notre Commune. Il énonce les divers lieux dans lesquels elles auront lieu et précise qu'elles se termineront le 21 décembre par un concert de Noël organisé par la Société de développement de Cergnat, au Temple de Cergnat. Il remercie les personnes qui se sont engagées dans cette manifestation et invite tous les présents à participer à ces moments conviviaux.

11.2. M. Eric GINIER, Conseiller communal, complète les informations fournies par M. CHESEAUX en indiquant que cette année la Société de développement a invité un groupe de gospel pour le concert de Noël.

Parallèlement il remercie M. Michel GINIER pour son travail concernant l'Eglise de Cergnat.

Enfin, se référant aux travaux de rénovation du chalet des sœurs Vurlod au Sépey, il demande s'il y a un problème avec le chauffage. Il précise que lors d'un récent passage au magasin de La Malle O'Zabi il a constaté, que malgré la pose d'un radiateur, les personnes présentes portaient de gros manteaux et des écharpes.

Mme Gretel GINIER, Syndic, précise qu'il ne s'agit pas d'un problème dû à un mauvais fonctionnement du chauffage : dans ce local (qui était précédemment une laiterie) l'ouverture qui auparavant accueillait une grille d'aération et qui lors de ces travaux a été utilisée pour permettre le passage des tuyaux, n'a pas encore été murée. Elle affirme que ces travaux seront exécutés la semaine prochaine probablement, mais au plus tard avant la fin de l'année.

11.3 Mme Anne-Lise OGUEY, Conseillère communale, remercie la Municipalité d'avoir transmis son dossier concernant la route d'évitement du Sépey à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et de lui avoir fait parvenir la réponse de M. RAVUSSIN, voyer, qui dit qu'une intervention sur ce tronçon est prévue en 2020, mais que cette planification pourrait être décalée en raison des contingences financières régionales.

11.4. M. Vincent PERROD, Conseiller communal, dit avoir constaté qu'à la sortie de la Forclaz des panneaux indiquant le four à pain, le collège et l'église ont été posés, mais dans un seul sens, mais on ne les voit que si on arrive depuis Le Sépey et depuis Vers-l'Eglise. Il demande s'il est prévu d'en poser d'autres afin de mettre en évidence les divers lieux publics.

M. MARCEL BORLOZ, Conseiller Municipal, répond qu'après avoir constaté cela, d'autres panneaux ont été commandés et seront posés prochainement. Ceux-ci concernent l'église et la Salle de blocs.

11.5. M. MARCEL BORLOZ, Conseiller Municipal, signale par ailleurs que de nouvelles signalisations touristiques ont été posées sur le territoire de la Commune.

Aucune autre proposition n'émane de l'assemblée.

Mme Véronique CHAMOREL, Présidente, remercie tous les présents pour leur participation, leur présente ses vœux pour les fêtes à venir et clôt la séance.

La séance est levée à 20.50 h.

Véronique CHAMOREL

Présidente

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Angela PEISTER

Secrétaire

Annexes :
- rapport de la commission qui a étudié la motion intitulée « Transformer les jetons de présence des conseillers communaux en bons d'achats dans les commerces locaux »
- rapport de la commission de gestion
- communications municipales et discours de fin d'année de la Municipalité